

Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Département fédéral de justice et police
Palais fédéral
CH - 3000 Berne

Vevey, le 8 mai 2020

Madame la Conseillère fédérale,

Notre fondation vient d'annoncer que la certification EQUAL-SALARY de UBS pour tout son personnel en Suisse. Sergio Ermotti, CEO, l'a communiquée lors de l'assemblée générale du 29 avril dernier.

Migros Vaud, HESSO Valais/Wallis, Banca del Stato Ticino et la Caisse de Compensation du canton de Vaud – pour la 2^{ème} fois - viennent également d'obtenir la certification EQUAL-SALARY.

Dans le contexte de l'entrée en vigueur de la nouvelle LEg le 1^{er} juillet prochain, nous tenons à vous faire part de notre incompréhension. Alors que les organisations certifiées EQUAL-SALARY ont fait preuve d'un esprit pionnier et responsable, adhérant volontairement à une approche plus exigeante que la LEg, la Fondation a été informée que le Département fédéral de la Justice considère que l'analyse de l'égalité des salaires doit porter sur la période de juillet 2020 à juin 2021. Ce qui signifie que l'analyse salariale des entreprises certifiées EQUAL-SALARY ne sera pas acceptée puisqu'elle a été réalisée avant juillet 2020, alors même que certaines ont renouvelé plusieurs fois leur engagement tel Ville de Fribourg, World Economic Forum, Lyreco ou Retraites Populaires.

Nous sommes d'avis qu'une telle manière de faire va contre l'esprit de la nouvelle loi et contribue à augmenter la charge administrative des entreprises en des temps où elles ont d'autres priorités.

EQUAL-SALARY est une mesure aux exigences rigoureuses. Outre la partie quantitative de l'analyse salariale, elle inclut un audit en entreprise – réalisé soit par PwC soit par SGS - qui permet de vérifier l'engagement de la direction générale et l'existence de processus RH efficaces. La consultation des collaborateurs et des collaboratrices complète cet audit. Si les exigences de ces deux phases sont remplies, la certification est confirmée. Le certificat EQUAL-SALARY est valable trois ans. Pendant cette période, deux audits de surveillance permettent de suivre les améliorations ou corrections prévues. Il convient également de noter que la Confédération a soutenu financièrement le développement de EQUAL-SALARY à travers les aides financières du BFEG.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions d'évaluer la situation pour voir s'il n'y a pas possibilité de mettre en place une solution pragmatique qui éviterait aux entreprises certifiées de procéder à intervalle rapproché à deux analyses du respect de l'égalité salariale en leur sein alors même qu'il est déjà établi qu'elles respectent l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Pour votre information, nous avons également adressé ce jour un courrier à Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga l'informant de la certification de UBS et du fait que nous allons prendre contact avec vous au sujet de la période de validité de l'analyse salariale.

D'ores et déjà, nous vous remercions de considérer notre demande. Une entrée en matière serait un signe très positif envers les entreprises certifiées.

EQUAL PAY IS A BASIC HUMAN RIGHT. LEAD BY EXAMPLE.

Nous vous transmettons, Madame la Conseillère fédérale, nos respectueux messages au nom du Conseil de fondation.

Véronique Goy Veenhuys
Fondatrice

Jérôme Frachebourg
Membre du Conseil

André Schneider
Président

CC : Madame Sylvie Durrer, Directrice, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.